

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 646

présenté par  
Mme Blin

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 24, après la première occurrence du mot :

« dons »

insérer les mots :

« avec la mention du centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains (CECOS) dans lequel ils ont effectué leur don ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour un meilleur contrôle, il est utile que le fichier de l'ABM note le nom du CECOS auprès duquel le donneur a procédé au don.